



## Colocataire caution solidaire

Par **Fidgi**, le **22/07/2021** à **04:38**

Bonjour

Ma fille a quitté un logement en colocation avec caution solidaire en octobre 2015 pour louer un logement seule.

Depuis cette date nous n'avons jamais reçu de courrier de l'agence gestionnaire. Or aujourd'hui elle a reçu un mail de l'agence lui adressant la quittance de loyer pour le mois de juillet 2021 et j'ai moi-même reçu un courrier en qualité de caution solidaire m'informant d'une hausse de loyer à compter d'août 2021 et me demandant une attestation d'assurance pour le logement.

Très étonnée j'ai appelé l'agence gestionnaire qui dit n'avoir jamais reçu la lettre RAR de préavis de départ.

Ce courrier ayant plus de 5 ans, je l'ai malheureusement détruit récemment.

La gestionnaire me dit être au courant que ma fille n'était plus dans les lieux mais ils mettent à jour leur dossier.

Le seul colocataire restant est toujours en place et sous loue l'appartement pour payer le loyer.

Quels sont mes recours sachant que je n'ai pas conservé de documents.

Merci pour votre aide